

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0  
Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Date d'établissement: 18.11.2025

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale	<b>PU 40+ Mastic colle</b>
Numéro d'enregistrement (REACH)	Non pertinent (mélange)
Numéro d'article	408137, 408139

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Produit d'étanchéité Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.
--------------------------------------	---

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Berner s.a.r.l.  
ZI Les Manteaux  
89331 Saint-Julien-du-Sault Cedex  
France

Téléphone: +33 38 69 94 400  
e-mail: [service.client@berner.fr](mailto:service.client@berner.fr)  
Site web: [www.berner.fr](http://www.berner.fr)

e-mail (personne compétente) [Productsafety.chemicals@berner.eu](mailto:Productsafety.chemicals@berner.eu)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention Non requis  
d'avertissement

- Pictogrammes Non requis

Exigences supplémentaires d'étiquetage

**À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.**

- Informations additionnelles sur les dangers

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate, diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, diisocyanate de m-tolylidène. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

#### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

Propriétés perturbant le système endocrinien

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0

Date d'établissement: 18.11.2025

Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

#### 3.2 Mélanges

Description du mélange

Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des composants pas classés comme dangereux.

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Notes	Registre de substances
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	No CAS 1330-20-7  No CE 905-588-0  No d'enreg. REACH 01-2119488216-32-xxxx	5 – < 10	Flam. Liq. 3 / H226 Acute Tox. 4 / H312 Acute Tox. 4 / H332 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H335 STOT RE 2 / H373 Asp. Tox. 1 / H304	IOELV	-
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	No CAS 101-68-8  No CE 202-966-0  No d'enreg. REACH 01-2119457014-47-xxxx	0,01 – < 0,1	Acute Tox. 4 / H332 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Resp. Sens. 1 / H334 Skin Sens. 1 / H317 Carc. 2 / H351 STOT SE 3 / H335 STOT RE 2 / H373 EUH204	2 C GHS-HC IOELV	-
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	No CAS 1065336-91-5  No CE 915-687-0  No d'enreg. REACH 01-2119491304-40-xxxx	0,01 – < 0,1	Skin Sens. 1A / H317 Repr. 2 / H361 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410	-	-
Diisocyanate de m-tolidène	No CAS 26471-62-5  No CE 247-722-4  No d'enreg. REACH 01-2119454791-34-xxxx	0,01 – < 0,1	Acute Tox. 2 / H330 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Resp. Sens. 1 / H334 Skin Sens. 1 / H317 Carc. 2 / H351 STOT SE 3 / H335 Aquatic Chronic 3 / H412	C GHS-HC IOELV	-

#### Notes

- 2: La concentration d'isocyanates donnée est le pourcentage en poids du monomère libre, calculé par rapport au poids total du mélange.
- C: Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
- GHS-HC: Classification harmonisée (la classification de la substance correspond à l'inscription dans la liste selon 1272/2008/CE, Annexe VI)
- IOELV: Substance avec une valeur limite indicative communautaire d'exposition professionnelle

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0  
Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Date d'établissement: 18.11.2025

Nom de la substance	Identificateur	Limites de concentrations spécifiques	Facteurs M	ETA	Voie d'exposition
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	No CAS 1330-20-7  No CE 905-588-0	STOT RE 2; H373: C ≥ 10 %	-	1.100 mg/kg 17,6 mg/l/4h 1,5 mg/l/4h	Cutané inhalation: vapeur inhalation: poussières/brouillard
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	No CAS 1065336-91-5  No CE 915-687-0	-	Facteur M (aiguë) = 1 Facteur M (chronique) = 1	-	-
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	No CAS 101-68-8  No CE 202-966-0	Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	-	11 mg/l/4h 1,5 mg/l/4h	Inhalation: vapeur inhalation: poussières/brouillard
Diisocyanate de m-tolylidène	No CAS 26471-62-5  No CE 247-722-4	Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 %	-	>0,5 mg/l/4h	Inhalation: vapeur

### Remarques

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11. Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

## RUBRIQUE 4 — Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Notes générales

En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins.

#### Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours.

#### Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### Après contact oculaire

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 15 minutes à l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un médecin.

#### Après ingestion

Rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Symptômes peuvent apparaître plusieurs heures après l'exposition; observation médicale est donc nécessaire pendant au moins 48 heures après l'exposition.

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0  
Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Date d'établissement: 18.11.2025

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre d'extincteur à sec, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les dépôts de poussières combustibles ont un potentiel d'explosion très élevé. En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques. L'inhalation de produits de décomposition dangereux (pyrolyse) peut entraîner de graves problèmes de santé.

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NO<sub>x</sub>), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Produits de pyrolyse, toxique

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Combinaison de protection chimique, Appareil respiratoire autonome (EN 133)

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Suivre les procédures d'urgence, y compris la nécessité d'évacuer la zone à risque ou de consulter un expert. Mettre les personnes à l'abri. Mettre à disposition une ventilation suffisante. Éviter contact cutané. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison).

Pour les secouristes

Équipement de protection individuel: voir rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts, Ramasser mécaniquement

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Ramasser mécaniquement.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

- Indications/informations spécifiques

Le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0  
Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Date d'établissement: 18.11.2025

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

chaleur, rayonnement UV/la lumière naturelle

Considération des autres conseils

- Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

- Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Stocker les récipients en position verticale.

- Température de stockage

Température de stockage recommandée: 10 – 35 °C

- Compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/m <sup>3</sup> ]	Mention	Source
EU	Diisocyanates	101-68-8	IOELV		0,01		0,02			NCO, H	2024/869/UE
EU	Xylène	1330-20-7	IOELV	50	221	100	442			Pure, H	2000/39/CE
FR	Poussières (lieux extérieurs des mines et carrières)		VME		5					R	INRS
FR	Poussières (locaux à pollution spécifique)		VME		4						INRS
FR	Poussières (locaux à pollution spécifique)		VME		0,9					R	INRS
FR	Diisocyanate de 4,4'-diphényl méthane	101-68-8	VME	0,01	0,1	0,02 (5 min)	0,2 (5 min)				INRS
FR	Xylène, mélange d'isomères	1330-20-7	VME	50	221	100	442			Pure, H	INRS
FR	Dioxyde de titane	13463-67-7	VME		10					Ti	INRS
FR	Toluyène diisocyanate	26471-62-5	VME	0,01	0,08	0,02 (5 min)	0,16 (5 min)				INRS

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no

2020/878/UE

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0  
Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Date d'établissement: 18.11.2025

### Mention

H	Possibilité d'une pénétration cutanée importante
NCO	Mesuré comme NCO (isocyanate) total
pure	Substance pure
r	Fraction alvéolaire
Ti	Exprimé en Ti (titane)
VLCT	Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)
VP	Valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

### DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

DNEL pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	DNEL	221 mg/m <sup>3</sup>	Homme, par inhalation	Travailleur (industriel)	Chronique - effets systémiques
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	DNEL	442 mg/m <sup>3</sup>	Homme, par inhalation	Travailleur (industriel)	Aiguë - effets systémiques
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	DNEL	221 mg/m <sup>3</sup>	Homme, par inhalation	Travailleur (industriel)	Chronique - effets locaux
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	DNEL	442 mg/m <sup>3</sup>	Homme, par inhalation	Travailleur (industriel)	Aiguë - effets locaux
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	DNEL	212 mg/kg de pc/jour	Homme, cutané	Travailleur (industriel)	Chronique - effets systémiques
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl-1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	DNEL	1,27 mg/m <sup>3</sup>	Homme, par inhalation	Travailleur (industriel)	Chronique - effets systémiques
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl-1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	DNEL	1,8 mg/kg de pc/jour	Homme, cutané	Travailleur (industriel)	Chronique - effets systémiques
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	DNEL	0,05 mg/m <sup>3</sup>	Homme, par inhalation	Travailleur (industriel)	Chronique - effets locaux
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	DNEL	0,1 mg/m <sup>3</sup>	Homme, par inhalation	Travailleur (industriel)	Aiguë - effets locaux

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	PNEC	0,327 mg <sub>l</sub>	Organismes aquatiques	Eau douce	Court terme (cas isolé)

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0

Date d'établissement: 18.11.2025

Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	PNEC	0,327 mg/l	Organismes aquatiques	Eau de mer	Court terme (cas isolé)
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	PNEC	6,58 mg/l	Organismes aquatiques	Installation de traitement des eaux usées (STP)	Court terme (cas isolé)
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	PNEC	12,46 mg/kg	Organismes aquatiques	Sédiments d'eau douce	Court terme (cas isolé)
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	PNEC	12,46 mg/kg	Organismes aquatiques	Sédiments marins	Court terme (cas isolé)
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	PNEC	2,31 mg/kg	Organismes terrestres	Sol	Court terme (cas isolé)
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	PNEC	0,002 mg/l	Organismes aquatiques	Eau douce	Court terme (cas isolé)
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	PNEC	0 mg/l	Organismes aquatiques	Eau de mer	Court terme (cas isolé)
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	PNEC	1 mg/l	Organismes aquatiques	Installation de traitement des eaux usées (STP)	Court terme (cas isolé)
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	PNEC	1,05 mg/kg	Organismes aquatiques	Sédiments d'eau douce	Court terme (cas isolé)
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	PNEC	0,11 mg/kg	Organismes aquatiques	Sédiments marins	Court terme (cas isolé)
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	PNEC	0,21 mg/kg	Organismes terrestres	Sol	Court terme (cas isolé)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	PNEC	3,7 µg/l	Organismes aquatiques	Eau douce	Court terme (cas isolé)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	PNEC	0,37 µg/l	Organismes aquatiques	Eau de mer	Court terme (cas isolé)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	PNEC	11,7 mg/kg	Organismes aquatiques	Sédiments d'eau douce	Court terme (cas isolé)

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0  
Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Date d'établissement: 18.11.2025

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	PNEC	1,17 mg/kg	Organismes aquatiques	Sédiments marins	Court terme (cas isolé)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	PNEC	2,33 mg/kg	Organismes terrestres	Sol	Court terme (cas isolé)
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	PNEC	0,013 mg/l	Organismes aquatiques	Eau douce	Court terme (cas isolé)
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	PNEC	0,001 mg/l	Organismes aquatiques	Eau de mer	Court terme (cas isolé)
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	PNEC	1 mg/l	Organismes aquatiques	Installation de traitement des eaux usées (STP)	Court terme (cas isolé)
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	PNEC	1 mg/kg	Organismes terrestres	Sol	Court terme (cas isolé)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

#### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

##### Protection des yeux/du visage

Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que EN 166(EU).

##### Protection de la peau

##### - Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié.

##### - Type de matière

NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène

##### - Épaisseur de la matière

>=0,4 mm

##### - Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>480 minutes (perméation: niveau 6) Les indications du fabricant des gants de protection concernant les perméabilités et les temps de pénétration doivent être respectées

##### - Mesures de protection diverse

Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

##### Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Protection respiratoire

La protection respiratoire n'est pas normalement requise. Toutefois, l'inhalation des vapeurs, de spray, de gaz ou d'aérosols devrait être évitée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type: A-P2 (filtres combinés contre les particules et les gaz et vapeurs organiques, code couleur: marron/blanc). Demi-masque (EN 140). La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0  
Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Date d'établissement: 18.11.2025

### RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Forme	Pâte
Couleur	Selon la fiche de produit
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Des données ne sont pas disponibles
Point de fusion/point de congélation	Des données ne sont pas disponibles
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Des données ne sont pas disponibles
Inflammabilité	des données ne sont pas disponibles
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non pertinent (solide)
Point d'éclair	>61 °C
Température d'auto-inflammabilité	Des données ne sont pas disponibles
Température de décomposition	Non pertinent
(valeur de) pH	Non pertinent
Viscosité	Non déterminé
Viscosité cinématique	488.000 mm <sup>2</sup> /s
Viscosité dynamique	600.000 mPa s
Solubilité(s)	Des données ne sont pas disponibles

#### Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non pertinent (mélange)
---	-------------------------

Pression de vapeur	Des données ne sont pas disponibles
--------------------	-------------------------------------

#### Densité et/ou densité relative

Densité	1,23 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative	Non pertinent (solide)

Caractéristiques des particules	Non pertinent
---------------------------------	---------------

#### 9.2 Autres informations

**PU 40+ Mastic colle**Numéro de la version: 2.0  
Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Date d'établissement: 18.11.2025

## Informations concernant les classes de danger physique

Explosif	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Matières solides inflammables	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Substances et mélanges autoréactifs	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Matières solides pyrophoriques	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Matières et mélanges auto-échauffants	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Matières solides comburantes	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Peroxydes organiques	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Autres caractéristiques de sécurité	Il n'y a aucune information additionnelle

**RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

**10.2 Stabilité chimique**

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues.

**10.4 Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**10.5 Matières incompatibles**

Acides, Bases

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

**RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

**Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

Toxicité aiguë

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no

2020/878/UE

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0

Date d'établissement: 18.11.2025

Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Les critères de classification ne sont pas remplis pour ces classes de danger. N'est pas classé comme toxicité aiguë.

### - Estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Valeur calculée.

Oral	>500 mg/kg
Cutané	14.150 mg/kg
Inhalation: gaz	>20.000 ppmV/4h
Inhalation: vapeur	344,5 mg/l/4h
Inhalation: poussières/brouillard	>5 mg/l/4h

### Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	Cutané	1.100 mg/kg
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	Inhalation: vapeur	17,6 mg/l/4h
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	Inhalation: poussières/brouillard	1,5 mg/l/4h
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Inhalation: vapeur	11 mg/l/4h
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Inhalation: poussières/brouillard	1,5 mg/l/4h
Diisocyanate de m-tolidène	26471-62-5	Inhalation: vapeur	>0,5 mg/l/4h

### Toxicité aiguë des composants

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	Oral	LD50	3.523 mg/kg	Rat
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	Cutané	LD50	15.400 mg/kg	Lapin
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	Inhalation: vapeur	LC50	17,6 mg/l/4h	Rat
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	Oral	LD50	3.230 mg/kg	Rat
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	Cutané	LD50	>3.170 mg/kg	Rat
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Inhalation: poussières/brouillard	LC50	431,2 mg/m³/4h	Rat
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Oral	LD50	>2.000 mg/kg	Rat
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Cutané	LD50	>9.400 mg/kg	Lapin
Diisocyanate de m-tolidène	26471-62-5	Oral	LD50	5.110 mg/kg	Rat
Diisocyanate de m-tolidène	26471-62-5	Cutané	LD50	>9.400 mg/kg	Lapin

### Corrosion/irritation cutanée

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0  
Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Date d'établissement: 18.11.2025

### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Contient Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate, diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, diisocyanate de m-tolyldène. Peut produire une réaction allergique.

### Mutagénicité sur cellules germinales

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

### Cancérogénicité

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

### Toxicité pour la reproduction

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

### Danger en cas d'aspiration

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ . Voir aussi les rubriques 12 de la fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel. N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### Toxicité aquatique (aiguë)

Toxicité aquatique (aiguë) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	LC50	2,6 mg/l	Poisson	96 h
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	EC50	>1 mg/l	Daphnia magna	24 h
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	ErC50	4,7 mg/l	Algue	72 h
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	LL50	4,667 – 5,921 mg/l	Non spécifié	96 h
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	LC50	0,9 mg/l	Poisson	96 h
Masse de réaction de	1065336-91-5	ErC50	1,68 mg/l	Algue	72 h

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0

Date d'établissement: 18.11.2025

Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Toxicité aquatique (aiguë) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate					
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	EC50	0,42 mg/l	Algue	72 h
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	NOEC	0,22 mg/l	Poisson	96 h
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	Taux de croissance (CErx) 10%	0,34 mg/l	Algue	72 h
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	Croissance (CEbx) 10%	0,23 mg/l	Algue	72 h
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	LL50	>100 mg/l	Poisson	96 h
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	EL50	9 mg/l	Invertébrés aquatiques	48 h
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	NOELR	≥100 mg/l	Algue	72 h
Diisocyanate de m-tolyldène	26471-62-5	LC50	133 mg/l	Poisson	96 h
Diisocyanate de m-tolyldène	26471-62-5	EC50	12,5 mg/l	Invertébrés aquatiques	48 h
Diisocyanate de m-tolyldène	26471-62-5	NOEC	6,25 mg/l	Invertébrés aquatiques	48 h

### Toxicité aquatique (chronique)

Toxicité aquatique (chronique) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	EL50	2,9 mg/l	Invertébrés aquatiques	21 d
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	ErC50	4,36 mg/l	Algue	73 h
Masse de réaction	1330-20-7	EC50	1,3 mg/l	Algues marines	48 h

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0

Date d'établissement: 18.11.2025

Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Toxicité aquatique (chronique) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
d'éthylbenzène et de xylène					
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	NOEC	>1,3 mg/l	Poisson	56 d
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	NOEC	0,44 mg/l	Algues d'eau douce	72 h
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	NOEC	0,714 mg/l	Poisson zèbre (Danio rerio)	35 d
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	NOEC	0,96 mg/l	Daphnie	7 d
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	LOEC	3,16 mg/l	Invertébrés aquatiques	21 d
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	Taux de croissance (CEr <sub>x</sub> ) 10%	1,9 mg/l	Algue	73 h
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	EC50	2,2 mg/l	Invertébrés aquatiques	21 d
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	NOEC	1 mg/l	Invertébrés aquatiques	21 d
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	LOEC	1,6 mg/l	Invertébrés aquatiques	21 d
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	EC50	>1.000 mg/l	Micro-organismes	180 min
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	NOEC	≥10 mg/l	Invertébrés aquatiques	21 d
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Croissance (CEb <sub>x</sub> ) 10%	260 mg/l	Micro-organismes	180 min
Diisocyanate de m-tolyldène	26471-62-5	EC50	2 mg/l	Invertébrés aquatiques	21 d
Diisocyanate de m-tolyldène	26471-62-5	NOEC	1,1 mg/l	Invertébrés aquatiques	21 d
Diisocyanate de m-tolyldène	26471-62-5	LOEC	2,2 mg/l	Invertébrés aquatiques	21 d

### 12.2 Persistance et dégradabilité

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0  
Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Date d'établissement: 18.11.2025

Processus de la dégradabilité des composants						
Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode	Source
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	Disparition de l'oxygène	98 %	28 d		ECHA
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	Disparition du COD	38 %	28 d		ECHA
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Disparition de l'oxygène	0 %	28 d		ECHA
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	Disparition de l'oxygène	0 %	28 d		ECHA

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation des composants				
Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	>5,5 – <12,2	3,16 (valeur de pH: 7, 20 °C)	
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	1065336-91-5	<9,7	2,37 (valeur de pH: 7, 25 °C)	
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	92	4,51 (valeur de pH: ~7, 22 °C)	
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	180	3,43 (valeur de pH: ~7, 22 °C)	

### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

### 12.7 Autres effets néfastes

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0  
Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Date d'établissement: 18.11.2025

### Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

#### Liste de déchets

Recommandation non contraignante

#### - Produit

08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

### Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** Non soumis aux règlements sur le transport
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** Non pertinent
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** Aucune
- 14.4 Groupe d'emballage** Pas attribué
- 14.5 Dangers pour l'environnement** Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Il n'y a aucune information additionnelle.
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**  
Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

#### Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

#### Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)			
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	No
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	56a
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Diisocyanates		74
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		75

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0  
Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Date d'établissement: 18.11.2025

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)			
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	No
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	Ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE		3
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate	Substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		75
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE		3
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Inflammable / pyrophorique		40
Diisocyanate de m-tolidène	Diisocyanates		74
Diisocyanate de m-tolidène	Ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE		3
Diisocyanate de m-tolidène	Substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		75

### Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

Aucun des composants n'est énuméré

### Directive Seveso

2012/18/UE (Seveso III)			
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes
	Pas attribué		

### Directive relative aux émissions industrielles (DEI) (2010/75/EU)

Teneur en COV	9,9 %
---------------	-------

### Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

Registres des rejets et des transferts de polluants (PRTR)			
Nom de la substance	No CAS	Remarques	Seuil de rejets dans l'air (kg/an)
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	1330-20-7	(17) (11)	

#### Légende

- (11) Chacun des polluants est soumis à notification s'il y a dépassement du seuil fixé pour BTEX (somme des rejets de benzène, de toluène, d'éthylbenzène et de xylène)  
(17) Masse totale du xylène (ortho-xylène, méta-xylène, para-xylène)

### Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Liste des polluants (DCE)			
Nom de la substance	No CAS	Énuméré dans	Remarques
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle		A)	
Masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-		A)	

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0  
Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Date d'établissement: 18.11.2025

Liste des polluants (DCE)			
Nom de la substance	No CAS	Énuméré dans	Remarques
4-pipéridyl sébacate			
Diisocyanate de m-tolidène		A)	

### Légende

a) Liste indicative des principaux polluants

### Règlement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs (2019/1148/EU)

Aucun des composants n'est énuméré

### Règlement relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est énuméré

### Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est énuméré

### Informations supplémentaires

Il n'y a aucune information additionnelle

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

### Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
1.2	Utilisations identifiées pertinentes: Produit d'étanchéité	Utilisations identifiées pertinentes: Produit d'étanchéité Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.	Oui
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Berner s.a.r.l. ZI Les Manteaux 89331 Saint-Julien-du-Sault Cedex France  +33 38 69 94 400 e-mail: contact@berner.fr Site web: www.berner.fr	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Berner s.a.r.l. ZI Les Manteaux 89331 Saint-Julien-du-Sault Cedex France  Téléphone: +33 38 69 94 400 e-mail: service.client@berner.fr Site web: www.berner.fr	Oui
1.3	e-Mail (personne compétente): Productsafety.chemicals@berner-group.com	e-Mail (personne compétente): Productsafety.chemicals@berner.eu	Oui
1.4		Centre antipoison: changement dans la liste (tableau)	Oui
2.2		Exigences supplémentaires d'étiquetage: À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.	Oui
2.3	Autres dangers: À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.	Autres dangers	Oui
3.2		Description du mélange: changement dans la liste (tableau)	Oui

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no

2020/878/UE

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0

Date d'établissement: 18.11.2025

Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
3.2		Description du mélange: changement dans la liste (tableau)	Oui
3.2	Remarques: Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.	Remarques: Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11. Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.	Oui
4.1	Notes générales: En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins.	Notes générales: En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins.	Oui
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Peut provoquer une allergie cutanée.	Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.	Oui
5.1	Moyens d'extinction appropriés: Eau, Mousse résistant aux alcools, Poudre d'extincteur à sec, Poudre ABC, Dioxyde de carbone (CO2)	Moyens d'extinction appropriés: L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre d'extincteur à sec, Dioxyde de carbone (CO2)	Oui
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Les dépôts de poussières combustibles ont un potentiel d'explosion très élevé. En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques. L'inhalation de produits de décomposition dangereux (pyrolyse) peut entraîner de graves problèmes de santé.	Oui
5.3	Conseils aux pompiers: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.	Conseils aux pompiers: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.	Oui
5.3	Équipements de protection particuliers des pompiers: Combinaison de protection chimique, Porter un appareil respiratoire autonome	Équipements de protection particuliers des pompiers: Combinaison de protection chimique, Appareil respiratoire autonome (EN 133)	Oui
6.1	Pour les non-secouristes: Suivre les procédures d'urgence, y compris la nécessité d'évacuer la zone à risque ou de consulter un expert. Mettre les personnes à l'abri. Mettre à disposition une ventilation suffisante. Éviter contact cutané. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.	Pour les non-secouristes: Suivre les procédures d'urgence, y compris la nécessité d'évacuer la zone à risque ou de consulter un expert. Mettre les personnes à l'abri. Mettre à disposition une ventilation suffisante. Éviter contact cutané. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison).	Oui
7.2		Considération des autres conseils	Oui
7.2	- Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage: Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Stocker les récipients en position verticale.	- Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage: Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Stocker les récipients en position verticale.	Oui
8.1		Valeurs limites nationales	Oui

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no

2020/878/UE

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0

Date d'établissement: 18.11.2025

Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
8.1		Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail): changement dans la liste (tableau)	Oui
8.1		DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition	Oui
8.1		DNEL pertinents des composants: changement dans la liste (tableau)	Oui
8.1		PNEC pertinents des composants: changement dans la liste (tableau)	Oui
8.2	Protection des yeux/du visage: Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que EN 166(EU). .	Protection des yeux/du visage: Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que EN 166(EU).	Oui
8.2	Protection respiratoire: La protection respiratoire n'est pas normalement requise. Toutefois, l'inhalation des vapeurs, de spray, de gaz ou d'aérosols devrait être évitée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type: A-P2 (filtres combinés contre les particules et les gaz et vapeurs organiques, code couleur: marron/blanc). Appareil filtrant combiné (EN 14387).	Protection respiratoire: La protection respiratoire n'est pas normalement requise. Toutefois, l'inhalation des vapeurs, de spray, de gaz ou d'aérosols devrait être évitée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type: A-P2 (filtres combinés contre les particules et les gaz et vapeurs organiques, code couleur: marron/blanc). Demimasque (EN 140). La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.	Oui
9.1	État physique: Solide (pâte)	État physique: Solide	Oui
9.1		Forme: Pâte	Oui
9.1		Seuil olfactif: Des données ne sont pas disponibles	Oui
9.1	Inflammabilité: ne s'applique pas	Inflammabilité: des données ne sont pas disponibles	Oui
9.1	Limites inférieure et supérieure d'explosion: Des données ne sont pas disponibles	Limites inférieure et supérieure d'explosion: Non pertinent (solide)	Oui
9.1		Température de décomposition: Non pertinent	Oui
9.1	(Valeur de) pH: Ne s'applique pas	(Valeur de) pH: Non pertinent	Oui
9.1	Viscosité: Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles	Viscosité: Non déterminé	Oui
9.1	Viscosité cinématique: 488.000 mm <sup>2</sup> /s Non pertinent	Viscosité cinématique: 488.000 mm <sup>2</sup> /s	Oui
9.1	Solubilité(s)	Solubilité(s): Des données ne sont pas disponibles	Oui
9.1		Densité de vapeur relative: Non pertinent (solide)	Oui
9.1	Caractéristiques des particules: Il n'existe pas de données disponibles	Caractéristiques des particules: Non pertinent	Oui
9.2	Informations concernant les classes de danger phy-	Informations concernant les classes de danger phy-	Oui

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no

2020/878/UE

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0

Date d'établissement: 18.11.2025

Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
	sique: Classes de danger selon SGH (Dangers physiques):	sique	
9.2		Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	Oui
10.5	Matières incompatibles: Il n'y a aucune information additionnelle.	Matières incompatibles: Acides, Bases	Oui
11.1		Estimation de la toxicité aiguë (ETA): Valeur calculée.	Oui
11.1		Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants: changement dans la liste (tableau)	Oui
11.1		Toxicité aiguë des composants: changement dans la liste (tableau)	Oui
12.1		Toxicité aquatique (aiguë)	Oui
12.1		Toxicité aquatique (aiguë) des composants: changement dans la liste (tableau)	Oui
12.1		Toxicité aquatique (chronique)	Oui
12.1		Toxicité aquatique (chronique) des composants: changement dans la liste (tableau)	Oui
12.2		Processus de la dégradabilité des composants: changement dans la liste (tableau)	Oui
12.3		Potentiel de bioaccumulation des composants: changement dans la liste (tableau)	Oui
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB: Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$ .	Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$ .	Oui
13.1	Liste de déchets	Liste de déchets: Recommandation non contraignante	Oui
14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	Numéro ONU ou numéro d'identification: Non soumis aux règlements sur le transport	Oui
14.1	ADN: ID 9003		Oui
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Désignation officielle de transport de l'ONU: Non pertinent	Oui
14.2	ADN: MATIÈRES DONT LE POINT D'ÉCLAIR EST SUPÉRIEUR À 60 °C MAIS INFÉRIEUR OU ÉGAL À 100 °C		Oui
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Classe(s) de danger pour le transport: Aucune	Oui
14.3	ADN: 9		Oui
14.7	Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires: Non soumis à l'ADR. Non soumis au RID.	Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires: Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.	Oui
15.1		Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII): changement dans la liste (tableau)	Oui

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no

2020/878/UE

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0  
Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Date d'établissement: 18.11.2025

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
15.1	Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PR-TR): Aucun des composants n'est énuméré	Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PR-TR)	Oui
15.1		Registres des rejets et des transferts de polluants (PRTR): changement dans la liste (tableau)	Oui
15.1		Liste des polluants (DCE): changement dans la liste (tableau)	Oui
15.1		Informations supplémentaires: Il n'y a aucune information additionnelle	Oui
16		Abréviations et acronymes: changement dans la liste (tableau)	Oui

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
2000/39/CE	Directive de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil
2024/869/UE	Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
Carc.	Cancérogénicité
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
COV	Composés Organiques Volatils
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DMEL	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
ED	Perturbateur endocrinien
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
EL50	Effective Loading 50 %: le EL50 correspond au taux de charge testée nécessaire pour produire une réponse

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no

2020/878/UE

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0  
Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Date d'établissement: 18.11.2025

Abr.	Description des abréviations utilisées
	dans 50% des organismes d'essai
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
Facteur M	Un facteur de multiplication. Il est appliqué à la concentration d'une substance classée comme dangereuse pour le milieu aquatique, toxicité aiguë de la catégorie 1 ou toxicité chronique de la catégorie 1, et qui est utilisé pour obtenir, grâce à la méthode de la somme, la classification d'un mélange dans lequel la substance est présente
FBC	Facteur de bioconcentration
Flam. Liq.	Liquide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 6443)
IOELV	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée
LL50	Lethal Loading 50 %: la LL50 correspond au taux de charge testée entraînant une létalité de 50 %
LOEC	Lowest Observed Effect Concentration (concentration efficace la plus faible observée)
Log KOW	n-Octanol/eau
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
NOEC	No Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé)
NOELR	No Observed Effect Loading Rate (taux de charge sans effet observé)
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
Ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Resp. Sens.	Sensibilisation respiratoire
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no

2020/878/UE

## PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0  
Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Date d'établissement: 18.11.2025

Abr.	Description des abréviations utilisées
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
VPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

### Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils relatifs à la formation

Fournir des instructions écrites sur les procédures types d'exploitation, le cas échéant, afin de garantir la sécurité.

### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce pro-

## Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no  
2020/878/UE

### PU 40+ Mastic colle

Numéro de la version: 2.0  
Remplace la version de: 10.04.2024 (1)

Date d'établissement: 18.11.2025

---

duit et est exclusivement destinée à ce produit.